



SEANCE DU 27 JANVIER 2026

COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le vingt-et-un janvier s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM GAROT Rémi, COUËTOUX DU TERTRE Christophe et BEAUMONT David adjoints,
MMES BARBE Viorika, CHAUDET Denise, GUINEHEUX Estelle et PRAMPART Maryline et M BOITTIN Etienne

Etaient excusés : M AUBERT Hervé ayant donné pouvoir à Mme GUINEHEUX Estelle et HOUTIN Jean-Christophe.

Formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Municipal a désigné GAROT Rémi conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11
 Quorum 06
 Présents 09
 Votants 10

Approbation du compte-rendu de la réunion 27 janvier 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 27/01/2026.

Ordre du jour

- Emprunt aménagement bourg ;
- Validation du devis du déplacement du candélabre ;
- Modification prix des tickets de pêche à compter du 1er janvier 2026 ;
- Validation convention avec le Conseil Départemental relative à l'aménagement du bourg pour les rues de la Mairie et des Loisirs dans l'emprise des RD 286 et 602.

Questions diverses :

• **Délib 2026-01-01 : Emprunt aménagement bourg**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un financement et ce aux conditions suivantes :

Montant : 100 000 €

Taux fixe : 3.79 %

Durée : 10 ans

Débloqué des fonds : total sous 3 mois

Périodicité : échéances trimestrielles constantes

Frais de dossier : 150 €

- prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M Gérard LECOT qualité : Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

• **Délib 2026-01-02 : Validation du devis du déplacement du candélabre**

Lors de la réunion d'aménagement de bourg du 13 janvier dernier, il a été remarqué qu'un candélabre au niveau du quai de bus rue de la Mairie devait être reculé.

Monsieur CORMIER de TEM étant présent un devis a été réalisé pour estimer cette intervention.

C'est une dépense qui s'inscrit en plus dans le budget du projet d'aménagement de bourg.

Les travaux sont estimés à 1 982,48€ HT.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- De valider en l'état le devis de TEM ;
- De donner tous pouvoirs au Maire afin de mener à bien ce projet.

• **Délib 2026-01-03 : Modification prix des tickets de pêche à compter du 1^{er} janvier 2026**

Le conseil municipal, après délibération, fixe comme suit le tarif de vente des cartes de pêche au plan d'eau communal :

- Cartes à l'année adulte : 20.00€ (2 gaules par personne) ;
- Cartes enfants – 14 ans : 10.00€ ;
- Cartes à la journée : 2 € (1 gaule par personne).

Ces cartes pourront être vendues à toute personne intéressée habitant ou non la commune.

• **Délib 2026-01-04 : Validation convention avec le Conseil Départemental relative à l'aménagement du bourg pour les rues de la Mairie et des Loisirs dans l'emprise des RD 286 et 602.**

Suite la réunion d'aménagement de bourg du 13 janvier dernier, le Conseil Départemental nous a adressé une convention relative à l'aménagement du bourg pour la rue de la Mairie et des Loisirs dans l'emprise des RD 286 et 602.

Les dispositions de cette convention sont pour les conditions d'entretien, de gestion, de domanialité de l'aménagement et l'autorisation accordée par le Conseil Départemental.

Après présentation de la Convention relative à l'aménagement du bourg pour les rues de la Mairie et des Loisirs dans l'emprise des RD 286 et 602 sur la commune de LA CHAPELLE-CRAONNAISE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser la conclusion d'une convention de gestion avec le Conseil Départemental de La Mayenne, relative à l'aménagement du bourg pour les rues de la Mairie et des Loisirs dans l'emprise des RD 286 et 602, annexée à la présente délibération ; ainsi que toute évolution de ladite convention sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale. >

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

- Planning exécution des travaux aménagement bourg ;

2.1 PLANNING et PHASAGE.

	févr-26		mars-26					avr-26				
	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
bordures rue des Loisirs												
bordures rue de la mairie												
Maçonnerie et revêtement trottoirs												
enrobés RD												
marquage voirie												

Organisation d'une conférence de presse le 10 février à 10h.

- Travaux voiries ;

Ils ont été réalisés la semaine dernière.

- Demande panneau au bout de la RD 286 ;

Mettre un panneau au niveau de la RD 286 et 771 pour informer du restaurant.

Panneau mis en place par la Mairie ou demande au Conseil Départemental (par Etienne) pour signaler que le restaurant est ouvert et accessible.

- RDV avec entreprise L'Oury ;

Le RDV a eu lieu le lundi 26 janvier 2026.

Points de vérifications :

Etangs : cerisier près du restaurant (allègement) et 2 saules pleureurs ;

Tilleul de la salle des fêtes ;

2 tilleuls sortie du parking de la Mairie

Taille érables place de la Minée

- Avancement vente des Remises.

Offre à 135 000€ net vendeur

- Foyer des jeunes peinture dans le local. Voir si achat peinture déjà effectué.
- Possibilité vente d'une parcelle ;
- Refaire terrain de pétanque sur la partie cour salle des fêtes prévoir commission bourg.

Heure de fin de réunion : 21h20

Proposition de date du prochain conseil : 24 février 2026

Le secrétaire de séance
Rémi GAROT

Le Maire
Gérard LECOT